

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUILLET 2018****Sont présents :**

Christian FRANCE, Marie-Aline BONAVENTURE,  
Fabienne MANGENOT, Françoise CLAUDE, Chantal DILLET,  
Frédéric LATRAYE, Sébastien BARTH,  
Dominique BREGNARD

**Était excusé :** Alain ABSCHIEDT ayant donné procuration à  
Marie Aline BONAVENTURE

**Étaient absent :** Joël MAIRE et Jean Luc DUVAL

**Est nommée secrétaire :** Marie Aline BONAVENTURE



*Camping du Haut Saintois Vicherey*

**- ORDRE DU JOUR****Adhésion au service RGPD protection des données**

Le règlement européen n° 2016/679 dit RGPD est entré en vigueur le 25/05/2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, il est apparu que le centre gestion de Meurthe et Moselle a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités. Le centre de gestion, en conséquence, met à disposition son délégué à la protection des données à chaque commune qu'il le souhaite pour la somme annuel de 30 €. La commune de Vicherey décide d'adhérer à ce service.

**Prix de l'affouage 2017-2018**

Les houppiers, taillis et petites grumes dans les parcelles 1 et 2 de la forêt communale ont été mis à la disposition de 35 foyers du village qui se sont déclarés "affouagistes". Le conseil municipal prend en compte le volume de bois de cette saison 2017-2018 et décide de fixer le montant de l'affouage à 60,00 €.

**Convention avec l'ADM54 pour site internet**

Monsieur le maire fait part au conseil du nouveau service internet premium que propose l'association des Maires de Meurthe et Moselle pour la mise en ligne de documents sur le futur site internet de la commune. Cette action permettrait à la commune de bénéficier d'un site internet mis à jour régulièrement pour la somme de 240 € annuel. Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place de ce site.

**Participation transport scolaire collège et Lycée**

Suite à la nouvelle procédure pour le règlement des transports scolaires collège et lycée, la commune décide de toujours prendre en charge cette participation et remboursera les parents dès la réception du justificatif de paiement à partir de la rentrée de septembre.

**Participation action sociale CNAS Secrétaire de Mairie**

La commune de Vicherey décide de participer à cette action sociale pour un montant annuel de 102,50 € afin que la secrétaire puisse bénéficier du CNAS pour ses enfants.

**- QUESTIONS DIVERSES**

Une signalétique particulière sera posée sur le mur de la salle des fêtes pour que les personnes de l'extérieur la trouvent plus facilement et nous signalerons l'entrée principale

**Troubles de voisinage :**

**Rappel :** les travaux de bricolage, de nettoyage avec des appareils occasionnant des nuisances sonores ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h 12h et de 14h30 à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et les jours fériés que de **10h à 12 heures**.

**Rappel : La mairie sera fermée du lundi 13 août au 26 août 2018.**